

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 28 JUIN 2017 À 20h15

PROCES-VERBAL No 345

Présents	Mmes Laure BOVY (présidente), Sophie DUGERDIL, Marie-Pierre JAQUIER, Émilienne HUTIN, Marianne LEUPPI-COLLET, Marie-Thérèse PYTHOUD et Murielle RAMU, MM. José GUERREIRO, Benjamin JOLISSAINT, David MONNARD, José PEDROSA, François POTTU, Philippe VASEY et Pierre VUISSOZ
Excusée	Mme Alix RIVOIRE
Assistent à la séance	M. Pierre DUCHENE, Maire, Mme Anne ZOLLER et M. Stéphane CARRARA, adjoints, M. Roger WYSS, secrétaire

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 10 mai 2017
2. Communication du bureau du Conseil municipal
3. Communications et propositions de la Mairie
4. Approbation du rapport de la commission des routes du 3 mai 2017
5. Approbation du rapport de la commission sociale, culture et événement du 13 juin 2017
6. Approbation du rapport de la commission communication du 22 juin 2017
7. Projets de délibérations
 - a) Projet de schéma directeur cantonal 2030
 - b) Projet de concept de plan directeur cantonal « Genève 2030 » - concept de l'aménagement cantonal
 - c) Projet de demande d'engagement de procédure relative à la reclassification du village de Dardagny
8. Droit d'opposition des Conseils municipaux des décisions de l'ACG
9. Point de situation sur les dossiers en cours
10. Propositions individuelles

Mme Bovy ouvre la séance à 20h17.

Mme Bovy souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux pour cette séance du Conseil municipal. Elle excuse Mme Rivoire.

Mme Bovy relève que les conseillers municipaux lui ont fait l'honneur de lui accorder leur confiance pour une année pour présider ce conseil. Elle espère s'en montrer digne comme l'a fait avant elle Mme Jaquier avec brio. D'ailleurs, elle la remercie pour le travail accompli pour cette dernière année.

[Applaudissements]

Comme les conseillers municipaux le savent, la présidence du Conseil municipal a pour conséquence que le président ne participe au débat. **Mme Bovy** profite de son intervention pour faire part de quelques réflexions.

On aborde l'année charnière 2017-2018 de la mi-législature. C'est peut-être le moment de se reposer la question de savoir ce qu'est un conseiller municipal. Les citoyens de la commune ont confié leurs destinées aux conseillers municipaux. Ils doivent se montrer à la hauteur de cette charge et de leur serment à la servir. Ils doivent remplir consciencieusement leur mandat, ce qui n'est pas anodin, et ils doivent assumer leur responsabilité d'élus qui ont des

comptes à rendre quand bien même leur fonction n'est qu'éphémère. Leur principal souci est le bien commun et la chose publique, ce qui doit les amener à être à l'écoute de leurs concitoyens, à se remettre en question et à se demander systématiquement si les décisions qu'ils prennent sont bonnes par rapport au bien commun, au bien-être et aux besoins de la population.

Cette législature comporte de nombreux défis. Les agendas sont chargés, les séances de commission se multiplient et les séances du Conseil municipal sont quasi-mensuelles à l'exception de la trêve estivale. Tout cela est, certes, du travail et du temps qu'ils consacrent à la collectivité, mais c'est pour cela qu'ils ont été élus après s'être présentés spontanément. Ils ont donc accepté cette contrainte. Cela fait dire à **Mme Bovy** que, pendant la durée de la législature, la charge de conseiller municipal devrait être l'une des priorités de leur vie personnelle.

Les dangers de la présente législature sont importants. D'aucuns diront extrêmement importants, mais l'importance se suffit à elle-même. Qu'elle soit petite ou grande, c'est important. C'est surtout l'occasion pour le Conseil municipal d'exercer pleinement le jeu de la démocratie locale. Pour cela, la présence et le travail en commission sont essentiels et primordiaux. Sous l'impulsion des présidentes et présidents, les commissions élaborent des projets, bien ficelés, bien pensés, intelligents (si possible), nécessaires, utiles, parfois ambitieux et, pourquoi pas, audacieux. Ces projets sont présentés au Conseil municipal. S'ils ont bien été travaillés, ils sont acceptés et l'exécutif n'a plus qu'à veiller à leur bonne exécution, car c'est bien cela le jeu de la démocratie auquel **Mme Bovy** est farouchement attachée. Le Conseil municipal délibère. L'exécutif, qui porte bien son nom, exécute. Tout autre fonctionnement va à l'encontre des fondements de l'État de droit, dont la valeur n'est plus à établir dans les temps troublés que nous vivons.

Sans plus tarder, il faut se mettre au travail. **Mme Bovy** ajoute un point à l'ordre du jour et conviant les conseillers municipaux à un apéritif, comme il est d'usage que cela soit offert par le nouveau président.

Mme Bovy remercie les conseillers municipaux pour leur attention.

[Applaudissements]

1. Approbation du procès-verbal du 10 mai 2017

M. Pottu indique qu'il y a un « de » en trop dans l'intervention de Mme Hutin en page 2088.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité moins une abstention.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Mme Bovy indique que les prochaines séances du Conseil municipal se tiendront aux dates suivantes :

- mercredi 13 septembre 2017 à 20 h 15
- jeudi 12 octobre 2017 à 20 h 15
- lundi 13 novembre 2017 à 18 h 30 + repas
- mercredi 13 décembre 2017 à 18 h 30 + fondue
- lundi 15 janvier 2018 à 20h15
- mercredi 21 février 2018 à 20h15
- mercredi 21 mars 2018 à 20h15
- mardi 17 avril 2018 à 20 h 15
- lundi 14 mai 2018 à 18 h 30 + repas

- **Mme Bovy** rappelle que les journées du patrimoine auront lieu les 9 et 10 septembre 2017 et qu'elle est en attente de bonnes volontés pour participer à l'encadrement de la ballade des bornes.
- Le rallye gourmand, organisé par l'OPAGE, aura lieu les 19 et 20 août 2017.
- Une rencontre est organisée le mardi 26 septembre 2017 de 8h30 à 10h00, à la salle du Rondeau à Carouge, sur la stratégie d'intégration des étrangers dans les communes genevoises. Il faudrait s'organiser pour qu'au moins un membre de la commission « accueil » puisse y assister.

3. Communications et propositions de la Mairie

- **M. Duchêne** remercie tout d'abord Mme Jaquier pour son année de présidence. Elle a mené de bons débats. **M. Duchêne** lui remet un souvenir au nom de la commune.

[Applaudissements]

Mme Jaquier remercie les conseillers municipaux pour leur indulgence pour cette année où elle a eu beaucoup de plaisir à assumer cette fonction.

- **M. Duchêne** a également un pincement de cœur du fait que M. Monnard doive quitter le Conseil municipal, même s'il comprend sa décision. Il lui remet également un souvenir de la part de la commune.

[Applaudissements]

- **M. Duchêne** signale, concernant l'auberge de Dardagny, que la requête en contestation a été déposée.
- Concernant la gare CFF de La Plaine, il y a un redimensionnement du projet parce que le financement attendu n'a pas été octroyé par la Confédération. Il a été convenu entre l'État de Genève, l'OFT et les CFF de réaliser le projet en deux étapes. Les CFF financeront la première étape consistant à mettre en conformité les accès et aménager les quais à H55 (c'est-à-dire pour qu'on puisse entrer avec une chaise roulante directement dans les trains) et une longueur de quai de 160 m (au lieu des 225 m prévus). L'objectif de mise en service est prévu à la fin 2019. Le reste du projet, qui comprend les aménagements liés à la cadence au quart d'heure et le prolongement des quais à 225 m, ont été inscrits par le Conseil d'État dans le programme AS30 avec un horizon de réalisation en 2025-2030. La décision d'approbation de ce plan en deux temps que délivrera l'OFT ne sera délivrée que sur la partie financée à ce stade. Le reste du projet fera l'objet d'une nouvelle mise à l'enquête. Les CFF ont indiqué que le projet déposé à l'enquête fait l'objet d'un redimensionnement. Pour la gare de La Plaine, cela signifie que le passage inférieur ne sera pas réalisé, que le quai 1 sera raccourci de 65 m côté frontière, que l'aménagement du plan de voies pour la cadence au quart d'heure ne sera pas réalisé (notamment l'élargissement de la plate-forme en direction de la frontière). Par contre, les équipements, marquises, abris pour les voyageurs et info-clientèle demeurent identiques à ce qui était prévu dans le projet. Ils vont également augmenter le parking à 100 places. **M. Duchêne** fait remarquer que cette première étape permettra néanmoins de doubler la capacité des trains aux heures de pointe.

Mme Ramu a le souvenir qu'il était déjà question d'une réalisation en deux étapes lors de la consultation publique des CFF.

- La première étape des canalisations à La Plaine devrait être terminée vendredi prochain.

Suite à une séance avec la DGGC, ses représentants ont expliqué que le subventionnement de la Confédération pour le revêtement phonoabsorbant se termine en 2018. Il serait donc préférable que la commune termine les travaux relatifs aux canalisations auparavant. Pour cette raison, les phases 2, 3 et 4 vont être regroupées en une seule. L'exécutif a également demandé à M. Tanari de faire la demande d'autorisation pour le carrefour du Café de la Poste pour pouvoir réaliser ces travaux en même temps. Cela figurera donc au budget de l'année prochaine et cela correspond à un investissement d'environ 2 millions de francs qui sera remboursé par le FIA sur 40 ans.

Mme Dugerdil demande si la demande de M. Tanari englobe le fait de passer cette zone à 30 km/h.

M. Duchêne répond que la mise en place d'une zone à 30 km/h est encore à l'étude.

- La Mairie a reçu un plan directeur des chemins pédestres. Au niveau de Dardagny, il y a uniquement la modification de deux chemins. Aucun nouveau chemin n'est créé.
- Des détecteurs de fumée ainsi qu'une alarme anti-intrusions ont été installés au Château.
- Concernant la parcelle 614, l'exécutif va prendre en main certains aspects, notamment l'aspect financier. Il va ainsi préparer un plan financier à présenter au Conseil municipal à l'automne. Il a déjà pris contact avec une banque et il sera aidé par M. Tanari. Cela permettra de savoir ce que la commune peut réaliser de plus cher. À partir de là, il sera toujours possible de faire un investissement moins important. **M. Duchêne** souligne que ça n'empêche pas la commission de continuer ses travaux sur la parcelle 614. Il ne faut pas non plus oublier qu'il faudra organiser le concours et que, à l'issue de celui-ci, il faudra établir un PLQ. Cela prendra donc forcément du temps.

M. Vuissoz estime, par rapport aux directives que l'exécutif veut donner sur le plan financier, que la commission est quand même capable de savoir où elle va.

Mme Hutin comprend que l'exécutif va déterminer une enveloppe maximum pour le développement de la parcelle.

M. Vasey pense qu'il est difficile de fixer des prix sans se baser sur des projets ou des scénarios. Il se demande sur quels éléments l'exécutif va se baser pour donner cette enveloppe maximum.

M. Duchêne indique que l'exécutif va lire tous les procès-verbaux pour en faire une synthèse. Il demandera ensuite l'aide de personnes compétentes.

Mme Zoller explique qu'il s'agit de voir quel est le financement possible pour la commune. Elle va demander à une banque de lui faire un plan financier pour voir comment la commune peut faire à l'avenir avec ses budgets.

Mme Dugerdil comprend que l'exécutif va déterminer la capacité financière maximale de la commune. Il s'agit de faire un plan financier maximal comme le ferait une entreprise pour savoir combien elle peut investir sans avoir un projet précis. Pour revenir à M. Tanari, elle aimerait savoir si la commission peut continuer avec lui pour organiser un débat public ou s'il faut demander des offres à d'autres architectes.

M. Guerreiro voit mal que l'on détermine un budget avant de savoir quel est le projet.

Mme Ramu remercie l'exécutif pour le travail qu'il prévoit de faire. Il s'agit d'un projet ambitieux et la commune n'a pas des moyens énormes. Cela permettra même d'éviter du travail à la commission. Peut-être qu'il faut, par exemple, réfléchir à un scénario en deux étapes.

M. Duchêne note que les premières réflexions sur la parcelle 614 ont déjà commencé, mais il n'a jamais été question d'argent, or c'est le nerf de la guerre. Si la commune devait emprunter 30 millions de francs, cela représenterait 1 million de francs de remboursement par année et elle ne pourrait pas se le permettre avec son budget de 4,7 millions de francs par année. Il s'agit donc de déterminer jusqu'où la commune pourrait aller en termes d'investissements.

M. Vasey indique que la commission a prévu de se réunir mardi prochain à 7 h 30 chez Mme Dugerdil pour éviter de perdre le fil conducteur et savoir sur quelle base elle va travailler.

M. Vasey aimerait également savoir où en est la séance qui était envisagée avec M. Paychère ou M. Reich.

M. Carrara fait remarquer qu'il participe au Conseil municipal depuis 1995 et qu'il n'y a jamais eu de séance de commission durant la pause estivale. De plus, il risque de manquer une partie des commissaires en raison des vacances. De toute façon, les décisions doivent être approuvées par le Conseil municipal qui ne peut pas siéger avant septembre.

Mme Hutin signale que la commission a attendu longtemps le rendez-vous qu'il y a eu avec M. Tanari. Ensuite, elle est restée en stand-by malheureusement beaucoup trop longtemps. La commission souhaitait donc se réunir pour discuter d'un certain nombre de choses. Plutôt que d'attendre encore deux mois, elle voulait déjà mettre des pions afin d'être plus efficace à la rentrée. Il s'agit juste de se réunir avant les vacances.

- **M. Duchêne** fait savoir que le reprofilage de la route de La Plaine, de l'église jusqu'à la canalisation qui a été refaite, aura lieu à partir du 14 août. Des feux alternés seront installés. Ainsi, il y aura du revêtement phonoabsorbant jusqu'à l'endroit où se terminent les travaux de la première étape de l'installation des nouvelles canalisations. La 2^e étape correspond au tronçon allant de l'école jusqu'au café de la Poste. La phase suivante ira du café de la Poste en direction de la route de Challex. **M. Duchêne** précise que l'étape la plus lourde sera cela allant de la gare jusqu'au café de la Poste parce que cela nécessite des travaux sur une canalisation qui a été mal faite dans l'immeuble avec le parking souterrain.

M. Vasey note que, dans les études réalisées avec M. Tanari, il était préconisé que le seuil situé devant l'école de La Plaine soit légèrement agrandi pour prendre déjà un peu l'entrée de la route allant dans le cul-de-sac de l'ancienne poste. Il aimerait savoir si cela va être maintenu dans le projet.

M. Duchêne répond que le seuil sera refait de la même manière.

M. Vasey relève qu'une modification du seuil nécessite une mise à l'enquête. Il ne faudrait donc pas se loupier à ce niveau.

M. Duchêne explique que le seuil sera refait cette semaine étant donné que les travaux se terminent le 7 juillet 2017. Il faudra voir ce qu'il sera possible de faire durant la 2^e phase des travaux.

Mme Zoller estime qu'on peut aussi se demander si le seuil demeure nécessaire au cas où le village pouvait passer à 30 km/h dans deux ans.

M. Vasey pense que le seuil reste nécessaire.

- **M. Duchêne** signale que le système APA-DEMAT sera disponible dès le mois d'octobre. Toutes les demandes APA pourront ainsi être faites par Internet.
- Sur la route du Mandement, entre le temple et l'ancienne poste de Dardagny, il faut maintenant voir avec M. Tanari pour établir une demande d'autorisation de construire définitive concernant les potelets. Ils sont en effet efficaces puisque les gens ralentissent.

M. Carrara précise que M. Arcidiacono demande l'organisation d'une petite séance en début septembre, notamment pour faire un bref bilan avant le dépôt de la demande d'autorisation de construire.

- **M. Carrara** fait savoir que M. Duchêne a écrit au département pour signaler que la commune souhaiterait qu'il y ait un giratoire devant l'église. Ils ont répondu qu'ils en prenaient note.
- L'entreprise Amodus a été mandatée par Salt. Ils souhaitent installer une antenne de téléphone à côté de la salle polyvalente. Cela permettrait d'obtenir des rentrées d'argent en contrepartie. Le Conseil municipal peut se prononcer ce soir ou la question peut être envoyée en commission. Il faut juste savoir que si la commune ne leur répond pas, ils feront la même demande auprès de particuliers.
- Le radar sera installé la semaine prochaine à La Plaine, la semaine suivante au chemin de la Côte et dans trois semaines à Malval.
- **Mme Zoller** fait savoir que la demande d'autorisation d'exploiter de la crèche a été déposée, aujourd'hui, auprès du SASAJ. Il faut espérer qu'il donnera un avis favorable malgré quelques travaux restant à effectuer. **Mme Zoller** indique que l'inauguration de la crèche aura lieu le 4 novembre 2017 de 11h00 à 14h00.

Comme **Mme Zoller** l'a expliqué, la commune ne touchera pas de subvention de l'OFAS en 2017 et probablement pas non plus en 2018. Quant à la subvention du fonds intercommunal, la commission ne la recevra qu'en 2018. Dès lors, il était possible que l'exécutif doive demander au Conseil municipal une rallonge de la subvention initialement budgétée. Les projections des pensions annuelles avaient été faites au minimum et elles seront finalement plus importantes que prévu. Il n'y aura donc vraisemblablement pas de demande supplémentaire à faire au Conseil municipal.

Mme Zoller signale que la directrice de la crèche a annoncé à la fin mai qu'elle souhaitait démissionner du poste de secrétariat. Le bureau du groupement a accepté sa démission pour ce poste de 20 %. Il a donc fallu très rapidement trouver une secrétaire puisqu'il avait été promis aux parents qu'ils recevraient les contrats au mois de juillet. **Mme Zoller** s'est adressée à l'adjoint au maire de Satigny, Philippe Bossy, qui avait parlé de projets en intercommunalité, pour éventuellement sous-traiter le secrétariat au sein d'Omnibulle ou de la nouvelle crèche prévue dans la zone industrielle. Il se trouve que cette dernière est loin d'être en route et qu'il n'y avait pas de possibilité avec Omnibulle. Vu l'urgence, une habitante de Dardagny qui avait envoyé un CV correspondant au profil recherché à la Mairie a été contactée. Étant donné qu'elle convenait, elle a été embauchée avec une date d'entrée immédiate. Il n'a malheureusement pas été possible de passer par une annonce publique étant donné l'urgence de la situation. Elle va donc s'occuper de la facturation de la crèche, de la facturation du restaurant scolaire, des relances de paiement, de la comptabilité et des salaires du groupe intercommunal.

- Concernant le GIAP qui est repris au sein du groupement intercommunal, les inscriptions ont eu lieu au mois de mai. En raison de la nouvelle organisation, quelques parents ont un peu râlé, mais tout s'est bien passé dans l'ensemble. La gestion des bénévoles va continuer selon le même schéma. Par contre, on recherche déjà des bénévoles pour la rentrée. Sachant que le restaurant devient municipalisé, les gens se sentent peut-être moins proches que d'une structure associative.

Il faut savoir que 123 enfants sont inscrits au restaurant scolaire, ce qui représente environ 300 repas par semaine. Environ la moitié des familles ont choisi de payer mensuellement leur facture sur 10 mois. L'autre moitié des familles ont choisi des facturations semestrielles ou annuelles, ce qui facilitera le travail. Un problème évoqué par les parents concerne les enfants

qui participent à Santé Escalade et le fait qu'il ne soit plus possible d'annuler des repas au restaurant scolaire. Il a donc été décidé que, en lieu et place du repas qui est payé, de demander au fournisseur qu'il prépare des pique-niques équilibrés pour ces enfants.

Mme Zoller remercie Anne Gros pour tout le travail qu'elle a effectué pendant une dizaine d'années. Il ne faut pas oublier que c'est un restaurant qui a commencé sur la volonté de parents et que cela n'a pas été facile au début. La Mairie lui a adressé un cadeau pour la remercier pour son travail de qualité. Elle a également envoyé un cadeau de remerciement à la secrétaire, Carine Schneuwly.

- Suite au fait que Ricardo Marques a décidé de mettre fin à son contrat d'animateur au local de la jeunesse, la Mairie a embauché un jeune animateur de 23 ans, M. Fiorenzo Frongillo qui est employé au parascolaire de l'école primaire de Châtelaine. Il a été animateur stagiaire à l'EMS des Charmettes, à la maison de quartier des Libellules et il commence des études à la HETS en septembre. Étant donné que l'activité du local était un peu en baisse cette année, il a été prévu avec Maeva et Fiorenzo d'organiser une journée porte ouverte en septembre pour les parents et les jeunes.

4. Approbation du rapport de la commission des routes du 3 mai 2017

Le rapport de la commission des routes du 3 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

5. Approbation du rapport de la commission sociale, culture et évènement du 13 juin 2017

Mme Dugerdil indique que la commission a reçu une lettre, après sa séance, pour un spectacle de marionnettes chez Pernelle Gaulis qui s'adresserait aux enfants des écoles. Elle s'est toutefois exprimée en faveur d'un soutien à ce spectacle et de son ajout dans le rapport de la commission. Il y aurait la possibilité d'y avoir deux représentations sur une journée. Le coût est de Fr. 800,- pour la journée (qu'il y ait une ou deux représentations).

Mme Hutin ajoute qu'une des motivations pour proposer ce spectacle est le fait que Pernelle a renoncé à sa subvention annuelle.

M. Carrara demande si Russin a également prévu quelque chose avec cette compagnie puisque le spectacle est destiné aux enfants des écoles.

Mme Dugerdil signale que rien n'est organisé pour l'instant.

Mme Hutin fait savoir qu'il aura également une séance publique qui sera financée par un autre biais.

M. Vasey comprend que la commission demande au Conseil municipal de valider aujourd'hui le subventionnement de ces Fr. 800,-.

Mme Hutin répond qu'il faut effectivement que le Conseil municipal se prononce aujourd'hui puisque le spectacle aurait lieu, en cas d'acceptation, au mois de septembre.

Mme Dugerdil ajoute que toute la commission était d'accord de rajouter ce point au rapport.

Le rapport de la commission sociale, culture et évènement du 13 juin 2017, y compris la subvention de Fr. 800,- pour le spectacle de marionnettes, est approuvé à l'unanimité.

Mme Dugerdil rappelle que le thé dansant aura lieu à l'EMS en septembre.

6. Approbation du rapport de la commission communication du 22 juin 2017

Le rapport de la commission communication du 22 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

7. Projets de résolution

a) projet de schéma directeur cantonal 2030

Résolution

Sur proposition du Maire ;

Le conseil municipal de Dardagny

DÉCIDE

À l'unanimité, soit par 13 voix pour

De préavisier favorablement/défavorablement le projet de schéma directeur cantonal avec la remarque suivante : En l'état, le Conseil municipal ne peut se prononcer sur la rubrique « Urbanisation de la fiche de Dardagny : suppression du symbole d'extension du village » pour la raison que le plan de site de Dardagny est toujours en cours de finalisation. Les autres rubriques n'appelant aucun commentaire.

b) projet de concept de plan directeur cantonal « Genève 2030 »

Résolution

Sur proposition du Maire ;

Le conseil municipal de Dardagny

DÉCIDE

À l'unanimité, soit par 13 voix pour

De préavisier favorablement/défavorablement le projet de schéma directeur cantonal avec la remarque suivante :

En l'état, le conseil municipal ne peut se prononcer sur la rubrique « Urbanisation de la fiche de Dardagny : suppression du symbole d'extension du village » pour la raison que le plan de site de Dardagny est toujours en cours de finalisation. Les autres rubriques n'appelant aucun commentaire.

c) Projet de demande d'engagement de procédure relative à la reclassification du village de Dardagny

Résolution

Sur proposition du Maire ;

Le conseil municipal de Dardagny

DÉCIDE

À l'unanimité, soit par 13 voix pour

1. De préavisier favorablement la demande de reclassement du périmètre actuel de la commune de Dardagny en zone 4B protégée, selon l'article 19, al. 2, lettre b) de la LaLAT ;

2. D'inviter M. le Maire à transmettre ce projet au Conseil d'Etat en vue d'engager la procédure d'adoption.

M. Duchêne signale qu'il faut compter deux ans pour la modification de zone.

8. Droit d'opposition des Conseils municipaux des décisions de l'ACG

La décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises (ACG) relative à la subvention de Fr. 5'000'000,- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal en faveur du Centre Culturel de Châtelaine soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux est approuvée par 10 voix pour et 3 abstentions.

9. Point de situation sur les dossiers en cours

[néant]

10. Propositions individuelles

- **M. Carrara** demande l'avis des conseillers municipaux sur l'antenne que souhaite installer Amodus.

M. Vasey trouve que ce n'est pas quelque chose d'anodin dans le paysage. En plus, le dossier ayant circulé au sein du Conseil municipal ne comporte aucune image d'intégration sur site pour que l'on puisse se rendre compte de l'impact de cette antenne.

Mme Ramu n'a pas vu non plus de dimensions, une information qui serait également utile. Par ailleurs, sauf erreur, il y a déjà une antenne vers le cimetière.

M. Vuissoz confirme qu'il y a déjà deux antennes.

M. Vasey comprend qu'ils sont censés mettre leurs installations à disposition des autres opérateurs. Avant de prendre position, il faudrait avoir certaines informations, dont celle de pouvoir se rendre compte de ce que représenterait l'installation de cette antenne. **M. Vasey** demande quelle est la politique de l'exécutif en la matière.

M. Duchêne répond qu'il part du principe que tout le monde possède aujourd'hui un téléphone portable et qu'il peut y avoir des difficultés pour capter un réseau à certains endroits de la commune. Cela étant, il est favorable à demander la dimension de l'antenne et que l'entreprise montre ce que représenterait l'installation de cette antenne à travers un photomontage. Il faut également mettre dans la balance le fait que la commune pourrait encaisser Fr. 10'000,- par an alors que, si elle refuse, ils pourraient tout de même installer l'antenne chez un privé.

Mme Zoller confirme qu'une image d'intégration sur site ainsi que les dimensions sur site seront demandées. Il faut également voir que cela passera de toute façon par une demande d'autorisation de construire à laquelle il sera possible de s'opposer.

M. Vuissoz trouve que cela fait beaucoup d'antennes sur un petit rayon. Il n'est pas si sûr que cela apportera davantage de réseau.

M. Wyss se demande s'il n'y a pas d'autres emplacements possibles pour installer cette antenne pour qu'elle soit, si possible, plus discrète qu'à l'endroit désigné.

- **Mme Hutin** signale qu'elle a été interpellée par un habitant souhaitant savoir s'il est possible d'installer un panneau d'affichage libre à côté du panneau officiel à La Plaine. Cette possibilité

existe apparemment dans d'autres communes. Le cas échéant, un panneau similaire pourrait être installé à Dardagny.

Mme Jaquier demande s'il est possible de mettre de la publicité ou des invitations pour les sociétés dans les panneaux officiels.

M. Duchêne indique qu'il est déjà arrivé d'y annoncer des spectacles soutenus par la commune, mais il n'est pas possible de laisser tout le monde y mettre son affiche.

- **Mme Dugerdil** adresse les remerciements à la Mairie de la part des vigneron de Dardagny qui se sont réunis suite aux caves ouvertes. Ils la remercient pour l'effort qui a été fait, notamment pour les containers et l'aide financière. Tout le monde est très reconnaissant.
- **M. Duchêne** demande si les commissaires ont des remarques à faire sur le plan directeur des chemins pédestres. Il note que ce n'est pas le cas.


Mme Bovy lève la séance à 21 h 41.

La présidente



Laure Bovy

Une conseillère
municipale



Marie-Thérèse Pythoud

Le secrétaire



Roger Wyss